



Résolution 525 (1972)¹

Réponse au quatrième rapport du PAM des Nations-Unies : FAO

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. pris note du 4e rapport d'activité ([Doc. 3044](#)) adressé au Conseil de l'Europe par le Programme alimentaire mondial (P.A.M.), et du rapport de sa commission de l'agriculture lui portant réponse ([Doc. 3141](#)) ;
2. Rappelant sa [Recommandation 668 \(1972\)](#) sur la lutte contre la faim dans le monde ;
3. Constatant avec le Président de la Banque mondiale² que le processus de développement du tiers monde est de plus en plus inacceptable ;
4. Constatant que les ressources des pays riches mises à la disposition des pays en voie de développement sont loin d'atteindre l'objectif visé par les Nations Unies ;
5. Estimant d'autant plus nécessaire l'aide alimentaire pour satisfaire les besoins urgents des populations les plus défavorisées du tiers monde ;
6. Souhaitant, avec le ministre allemand de l'Agriculture³, que la FAO établisse un bilan exact de la situation nutritionnelle mondiale ;
7. Regrettant qu'en 1970-1971 les contributions effectivement versées au P.A.M. soient demeurées inférieures à la fois aux promesses initiales des gouvernements et à celles des années précédentes, notamment en ce qui concerne les produits riches en protéines dont la pénurie s'est accrue par rapport aux produits céréaliers ;
8. Estimant que tout doit être mis en oeuvre pour assurer la poursuite régulière des activités du Programme alimentaire mondial ;
9. Considérant que, pour atteindre ce but, les gouvernements des pays membres pourraient envisager :
soit la réduction de l'utilisation de produits riches en protéines à des fins d'alimentation du bétail ;
soit la fourniture par les agriculteurs de montagne, menacés d'exode, de produits protéiques destinés aux pays en voie de développement, solution qui aurait l'avantage de contribuer à la préservation du paysage européen et pourrait de ce fait être assimilée à un service public ;
10. Considérant que l'aide alimentaire de l'Europe aux pays pauvres pourrait être augmentée si le potentiel européen était pleinement exploité,

1. Voir [Doc. 3141](#), rapport de la commission de l'agriculture. Texte adopté par la Commission Permanente agissant au nom de l'Assemblée le 29 juin 1972.

2. Voir les déclarations de M. McNamara à la 3e Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le 14 avril 1972, à Santiago-du-Chili.

3. Voir déclaration de M. Ertl, lors de la Conférence de la FAO à Rome, en novembre 1971.



11. Charge ses membres d'intervenir dans les parlements nationaux et auprès de leurs gouvernements :
 - a. afin que les promesses de contributions des différents gouvernements européens soient tenues, et que les objectifs fixés par le Comité intergouvernemental du Programme alimentaire mondial (P.A.M.) puissent être effectivement atteints ;
 - b. en vue d'obtenir une augmentation de la part des contributions fournies en produits protéiques ;
 - c. pour que les pays membres participent au "Système d'approvisionnement alimentaire d'urgence" (S.A.A.U.) ;
 - d. en vue d'inciter les gouvernements à compléter plus largement que par le passé les contributions en nature par des allocations financières destinées :
 1. à servir à l'achat par le P.A.M. de produits agricoles en provenance des pays en voie de développement ;
 2. à permettre au P.A.M. de payer le transport, l'acheminement, le stockage et la distribution des produits alimentaires disponibles ;
 3. à former la population locale à des tâches en liaison étroite avec l'exécution des projets du P.A.M.